



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 8435

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des premiers cycles universitaires. 40 % des étudiants quittent chaque année les universités sans diplôme et éprouvent par la suite les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Une spécialisation trop précoce, un enseignement défaillant des langues vivantes dans les spécialités juridiques et scientifiques, un enseignement déconnecté des réalités du monde professionnel et une faible initiation aux nouvelles technologies expliquent pour partie cet échec et la perte de motivation de nombreux étudiants. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour revaloriser les premiers cycles universitaires, améliorer le niveau des formations dispensées et les adapter aux attentes des étudiants.

Texte de la réponse

La rénovation des études de licence dans les universités constitue l'une des priorités de l'action de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est en effet indispensable de rendre ces études fortement attractives, de faire de ce cycle un cursus de référence et de réussite et d'en rendre le diplôme pleinement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle. À ce titre, et conformément au cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence, les universités sont invitées à poursuivre les efforts déjà engagés en : développant l'orientation active ; prenant en compte la diversité des publics accueillis et en renforçant l'encadrement pédagogique, grâce notamment à la constitution d'équipes de formation fortement homogènes et assurant un suivi permanent, à l'introduction d'unités d'enseignement de méthodologie du travail universitaire, au développement des petits groupes et à l'accompagnement individualisé des étudiants ; ménageant une spécialisation progressive dans les études, afin d'éviter les choix trop précoces et de permettre, le cas échéant, les réorientations ; renforçant, aux côtés des enseignements de savoirs fondamentaux qui constituent le cœur de toute licence, les connaissances et compétences à finalités professionnalisantes ou professionnelles qui permettent à l'étudiant de mettre en relation des concepts et des pratiques et d'avoir une première représentation de l'engagement dans un métier. Pour soutenir ces actions, un plan pluriannuel, doté jusqu'en 2012 de 730 millions d'euros, a été engagé. Dès 2008, 25,8 millions d'euros sont consacrés à la rénovation de la licence et 4,6 millions d'euros au déploiement de l'orientation active.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8435

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6457

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2359